



# **FINANCES PUBLIQUES ET FISCALITÉ : DES ENJEUX MAJEURS POUR L'AVENIR DE GENÈVE**

**OCTOBRE 2016**

avec la collaboration de membres de l'ordre genevois d'EXPERTsuisse



# SOMMAIRE

---

## 1. FINANCES PUBLIQUES

- 1.1 Faible marge de manœuvre.....p 06
- 1.2 La diminution de la charge fiscale a eu un impact positif sur les recettes .....p 06
- 1.3 Les recettes fiscales les plus élevées de Suisse .....p 08
- 1.4 Des dépenses loin d'être stabilisées.....p 10
- 1.5 Une fonction publique étoffée .....p 12
- 1.6 Une dette publique non maîtrisée.....p 16

## 2. FISCALITÉ

- 2.1 Asymétrie marquée.....p 22
- 2.2 Une pyramide à l'envers.....p 22
- 2.3 Seuils d'assujettissement très élevés .....p 24
- 2.4 Le contribuable qui rapporte plus qu'il ne consomme .....p 25
- 2.5 Une baisse des impôts en faveur des familles et de la classe moyenne.....p 26
- 2.6 Baisse d'impôts mais hausse des recettes fiscales .....p 27
- 2.7 Une imposition de la fortune très pénalisante pour les entrepreneurs.....p 29
- 2.8 Un bouclier fiscal nécessaire mais pas sûr à 100% .....p 30
- 2.9 Impôt sur les personnes morales : le taux le plus élevé de Suisse.....p 31

## 3. RIE3 ET MULTINATIONALES

- 3.1 Le plus grand chantier fiscal.....p 34
- 3.2 L'importance des multinationales à Genève.....p 34
- 3.3 Le fort poids économique des statuts fiscaux .....p 38
- 3.4 Les enjeux de RIE3.....p 39







# 1. FINANCES PUBLIQUES

# 1. FINANCES PUBLIQUES

## 1.1 Faible marge de manœuvre

Plus un canton peut se targuer de finances publiques saines, plus sa marge de manœuvre est grande pour piloter son avenir. Il peut ainsi décider de mener une politique de croissance, d'améliorer sa compétitivité, d'investir dans l'infrastructure pour préparer demain et construire après-demain.

**A Genève, la marge de manœuvre de l'Etat est faible.** C'est même le canton où elle est la plus ténue. Pourtant, Genève affiche les recettes fiscales par habitant les plus élevées de Suisse et le potentiel fiscal le plus exploité. **Le problème ne vient donc pas d'un manque de ressources, mais d'un excès de dépenses.** Avec, au final, un endettement élevé.

La situation n'est certes pas nouvelle, Genève affichant depuis plusieurs années un fort endettement. Elle va toutefois être toujours plus handicapante en raison de l'évolution démographique. En effet, l'allongement de la durée de vie va se traduire à la fois par une augmentation des dépenses en matière de soins et de santé et par une stagnation des rentrées fiscales (en raison de la baisse de la part des actifs par rapport à la population totale).

**Un assainissement financier est donc plus nécessaire que jamais pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et aux nombreux défis qui attendent Genève,** mais aussi pour développer l'attractivité du canton et préserver des conditions cadre favorables à l'emploi et à l'investissement.

## DETTE

**L'endettement de Genève reste l'un des plus élevés de Suisse. Et le vieillissement de la population ne va pas contribuer à résoudre ce problème.**

## 1.2 La diminution de la charge fiscale a eu un impact positif sur les recettes

En 2009, 70% de la population genevoise avait accepté en votation la Loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) qui prévoyait une baisse d'impôts pour la classe moyenne et les familles. Cet allègement est pourtant régulièrement remis en cause, au prétexte qu'il imposerait une pression insupportable sur les finances de l'Etat et empêcherait de consentir à certaines dépenses. Selon ses détracteurs, il faudrait donc revenir sur cette loi et augmenter à nouveau la fiscalité.

Ce serait une erreur. Car au contraire de ce qu'affirment ses adversaires, **cette baisse d'impôts s'est traduite par une attractivité accrue du canton et a créé un cercle vertueux, au final générateur de recettes supplémentaires.**

Tout d'abord, les recettes fiscales n'ont pas diminué, mais bien augmenté. Comme le soulignait le Conseil d'Etat dans la présentation de ses comptes 2012, « malgré la crise mondiale de 2008-2009 et une baisse d'impôts de l'ordre de 10%, les revenus fiscaux progressent en moyenne de 3% depuis 2005, soit le rythme sur lequel tablait le Conseil d'Etat dès 2006. À la lumière de la nette amélioration du résultat hors éléments exceptionnels en 2012, il s'avère que les choix politiques (ndlr : baisse des impôts pour les familles et la classe moyenne, ainsi que réalisation d'investissements afin de rattraper les retards en matière d'infrastructures essentielles) qui ont été effectués étaient judicieux.<sup>1</sup>»

<sup>1</sup> [http://ge.ch/finances/media/finances/files/fichiers/communique\\_2012-def.pdf](http://ge.ch/finances/media/finances/files/fichiers/communique_2012-def.pdf)

Qui dit baisse de charges, dit aussi hausse du revenu disponible. Et donc marge accrue pour consommer ou investir. Or les dépenses de consommation constituent un pilier de la croissance genevoise et sont à leur tour génératrices de recettes fiscales supplémentaires.

Comme le souligne le Conseil d'Etat dans sa réponse à une question d'un député au Grand Conseil<sup>2</sup>, « une baisse des impôts stimule la croissance : elle se traduit par une hausse des revenus des ménages ou des profits des entreprises, ce qui favorise la consommation et/ou l'investissement, et donc, indirectement, la production et l'emploi. » Le résultat est là : depuis 2012, les recettes fiscales du canton et des communes sont supérieures à celles de 2009, dernière année avant l'entrée en vigueur, en 2010, de la LIPP comme le montre

## Impôts directs des personnes physiques

Canton et communes

*Depuis 2012, les recettes fiscales du canton et des communes sont supérieures à celles de 2009, dernière année avant l'entrée en vigueur, de la LIPP.*

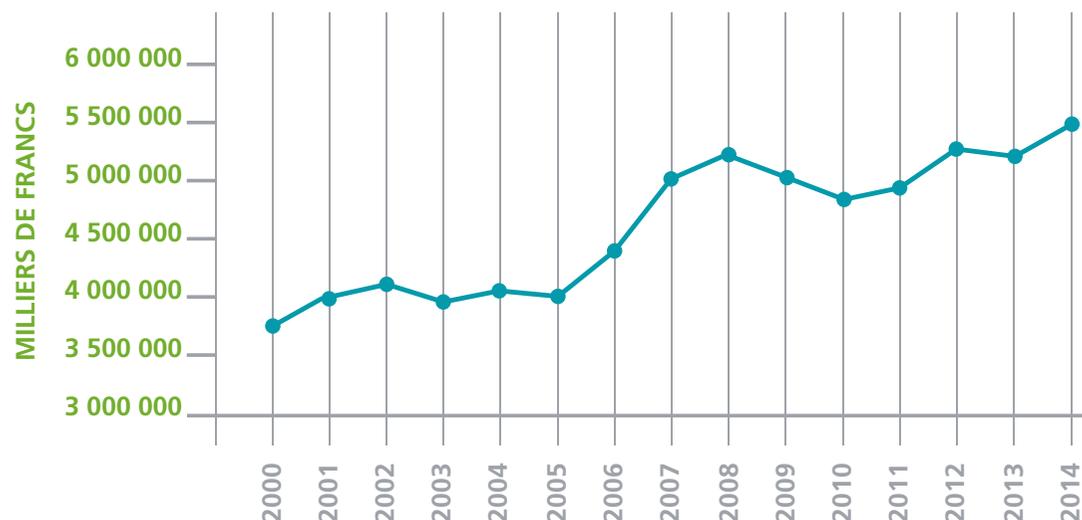
le graphique ci-dessous. Elles sont même supérieures à celles de l'année record de 2008.

Il est important de noter au passage que cette baisse d'impôts a profité avant tout aux revenus modestes et à la classe moyenne, particulièrement aux couples avec enfants et aux familles monoparentales (pour les détails, se référer au chapitre 2.5).

Enfin, il faut souligner que la conjoncture a un impact important sur les recettes fiscales. Ainsi en 2010, Genève subissait encore les contrecoups de la crise financière et économique qui avait secoué le monde entier.

LIPP

**70%** de la population  
avait accepté cette loi en  
votation populaire.



Source : Administration fédérale des finances

<sup>2</sup> QUE 202 - <http://lge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00202A.pdf>

## 1.3 Les recettes fiscales les plus élevées de Suisse

Genève se positionne en tête des cantons où le fisc est le plus gourmand. **Et malgré la baisse d'impôts de 2010, Genève reste le canton où les recettes fiscales par habitant sont les plus élevées.** Totalisant plus de 17 000 francs par personne (si l'on additionne les impôts des personnes physiques et morales), elles sont deux fois plus importantes qu'à Berne et presque trois fois plus substantielles qu'à Lucerne.

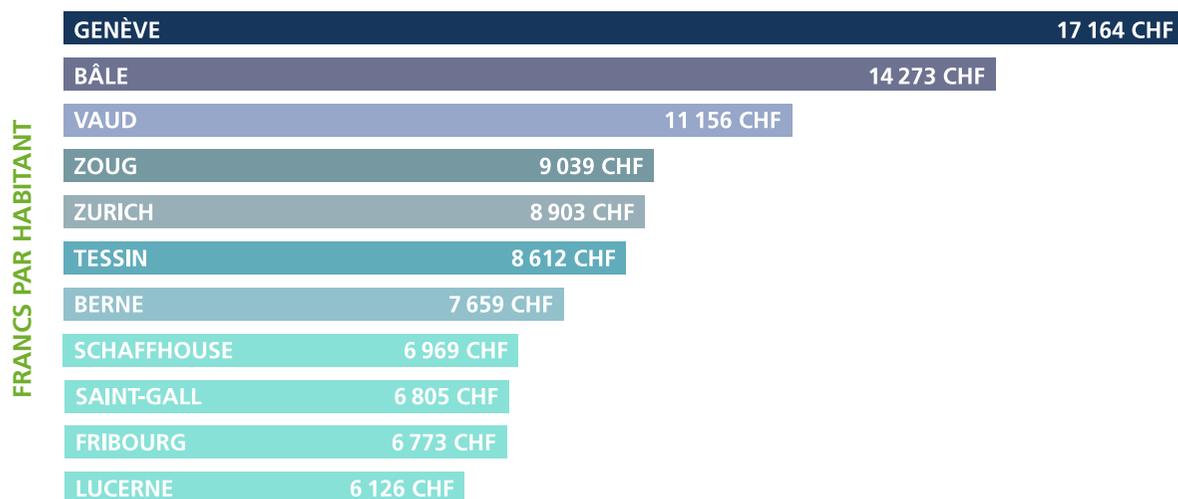
**Malgré la baisse d'impôts Genève reste en tête des recettes fiscales par habitant**



Source : Administration fédérale des finances ; Office fédéral de la statistique ; CCIG

## Recettes fiscales par habitant

Personnes physiques et morales, canton et communes, 2014



Une autre manière d’appréhender l’appétit fiscal d’une collectivité est de s’intéresser au taux d’exploitation du potentiel fiscal, publié chaque année par les autorités fédérales.

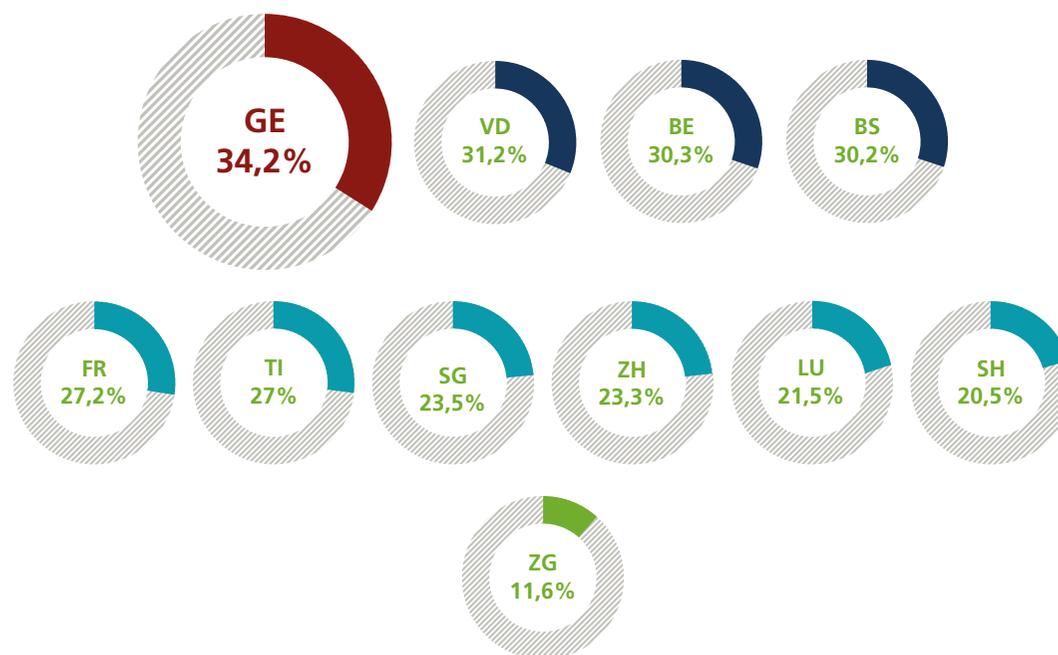
Ce taux met en relation les recettes fiscales encaissées (« l’exploitation ») par rapport à l’assiette fiscale du canton, qui se compose des revenus et de la fortune imposables des personnes physiques, ainsi que des bénéfiques imposables des personnes morales (le « potentiel fiscal »). L’indice d’exploitation du potentiel fiscal reflète donc la charge fiscale globale à laquelle sont soumis les contribuables du canton concerné. Un pourcentage élevé indique un fisc gourmand, alors qu’un indice faible indique un fisc à l’appétit modéré, permettant à ses contribuables de conserver une plus grande part de leurs gains.

**Genève fait malheureusement honneur à sa réputation de canton le plus « vorace » de Suisse et ponctionne quelque 34% de son potentiel de ressources. Dit autrement, les recettes fiscales genevoises se montent à plus d’un tiers des revenus, fortunes et autres bénéfiques genevois imposables.** Genève est d’ailleurs le seul canton à dépasser la barre symbolique du tiers de son potentiel. À l’autre bout de l’échelle, **le fisc zougais se contente de 11,6% seulement.**

## Exploitation du potentiel fiscal

Chiffres 2016

*Genève est le seul canton dont l’exploitation dépasse la barre symbolique du tiers de son potentiel.*



Source : Administration fédérale des finances

## 1.4 Des dépenses loin d'être stabilisées

Les années passent et les dépenses par habitant ne se stabilisent pas. Au contraire, elles augmentent. Une hausse qui donne tort aux détracteurs de la baisse des impôts des familles qui brandissaient le spectre d'une cure d'austérité : **depuis l'introduction de la LIPP en 2010, non seulement les recettes fiscales ont progressé, mais également les dépenses.**

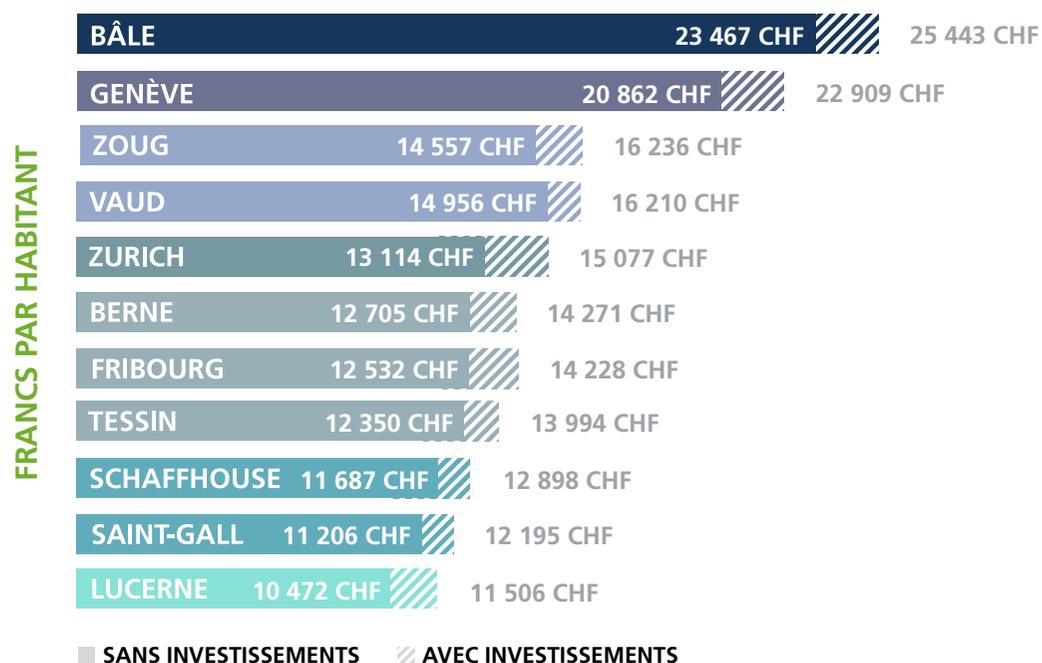
Certes en 2014, Bâle-Ville a ravi à Genève la première place du classement des trains de vie les plus dispendieux, mais est-ce véritablement une consolation ? **Avec quelque 21 000 francs par habitant (23 000 en comptant les investissements), les collectivités publiques genevoises ont dépensé en 2014 nettement plus que leurs homologues des autres cantons.**

Il est évident qu'un canton urbain et densément peuplé a des charges plus élevées qu'un canton ne présentant pas de profil de canton-centre. Mais d'autres pôles économiques sont nettement moins dépensiers. Ainsi, Zurich, autre grand centre confronté aux mêmes types de défis en termes de logement, transport ou éducation, se contente de 13 000 francs, 15 000 avec les investissements. Le grand canton alémanique, tout comme le canton de Vaud d'ailleurs, se situe donc très près de la moyenne des cantons, qui s'établit à quelque 14 000 francs.

## Dépenses par habitant

Canton et communes, 2014

*Genève et Bâle-Ville dépensent nettement plus par habitant que les autres cantons. Les services offerts à la population à Zurich, Berne ou Lucerne sont pourtant de niveau comparable.*



Source : Administration fédérale des finances ; Office fédéral de la statistique ; CCIG

Dans le détail et à titre d'exemple, **Genève dépense proportionnellement des sommes élevées pour la culture et le social. Ainsi, loin d'adopter des politiques d'austérité, il est en fait le canton le plus généreux en la matière.** Genève (canton et communes) consacre ainsi plus de 530 francs par an par habitant au titre de la culture, soit près de 20% de plus que le canton de Bâle-Ville, plus du double de Zurich et 260% de plus que Berne.

Ce ne sont donc pas les grands travaux d'infrastructures, nécessaires pour l'avenir, qui sont responsables de ces fortes dépenses, mais bien le budget de fonctionnement. Car en proportion, Genève investit moins que Zurich par exemple (quelque 2 000 francs par habitant sur un total de 23 000 francs pour Genève, la même somme pour un total de 15 000 pour Zurich).

## CULTURE

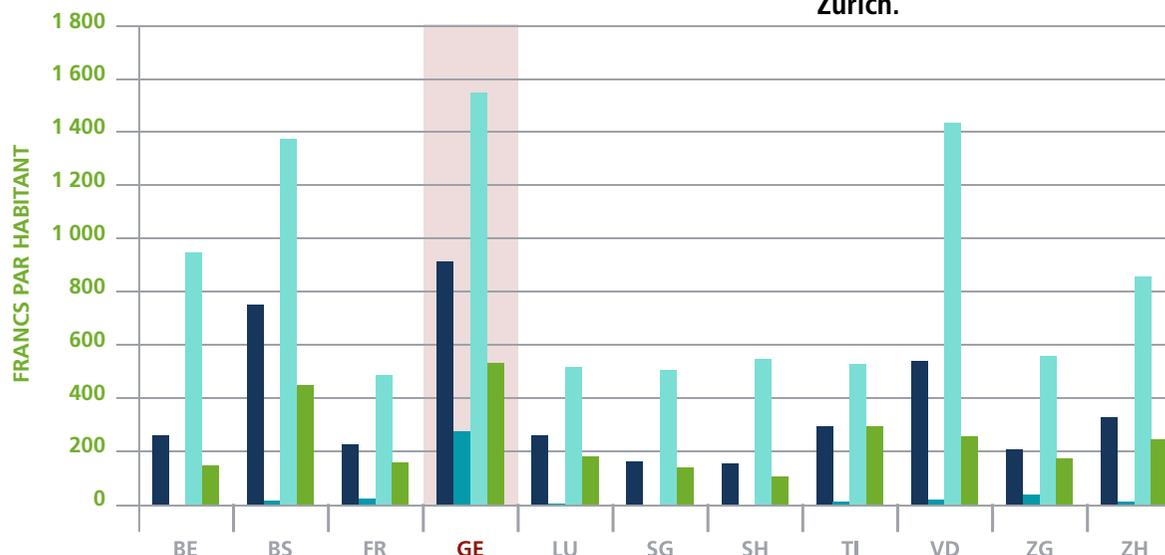
**532** francs / habitant

Telle est la somme consacrée à la culture par les collectivités publiques genevoises. C'est 20% de plus qu'à Bâle-Ville et plus du double de Zurich.

## Dépenses sociales et culturelles, par habitant

Canton et communes, 2014

*Genève est le canton qui consacre le plus de moyens à la culture et au social.*



Source : Administration fédérale des finances ; Office fédéral de la statistique ; CCIG

Pour **1 000 HABITANTS** le nombre de fonctionnaires à Genève est bien **SUPÉRIEUR** à la moyenne Suisse



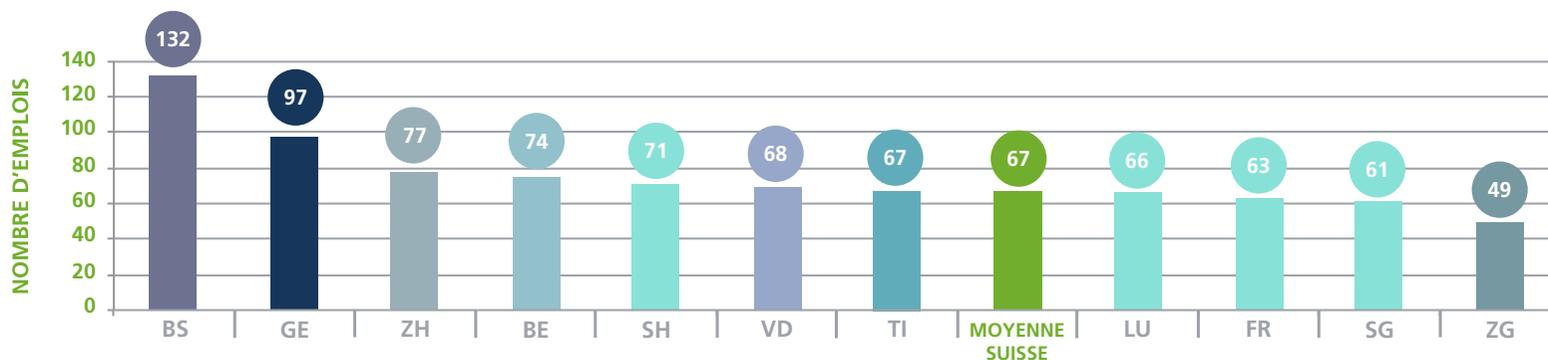
## 1.5 Une fonction publique étoffée

### Taille du secteur public

Avec quelque 45 000 emplois (équivalent plein temps (EPT)), le secteur public genevois est l'un des plus importants de Suisse, à fortiori si l'on ramène ce chiffre au nombre d'habitants. Et cela n'est que très partiellement lié au profil de charges particulier de Genève. En effet, d'autres cantons présentant des profils similaires, comme Zurich, Vaud ou Berne, connaissent un nombre d'emplois dans le secteur public bien inférieur, comme le montre l'illustration ci-dessous.

### Emplois (EPT) dans le secteur public

Nombre d'emplois/1 000 habitants, par canton, 2012



Source : Office fédéral de la statistique ; CCIG

Avec une proportion d'emplois publics de 16.3% en 2012<sup>3</sup>, le rapport entre les postes publics et privés place là aussi Genève dans le peloton de tête des cantons ayant la plus forte proportion d'emplois publics.

La fonction publique est ici non seulement plus importante que dans les autres cantons, mais elle bénéficie aussi de conditions de travail très attrayantes. Résultat : **Genève est le canton le plus généreux avec sa fonction publique.** Ce résultat est en partie la conséquence des dépenses très importantes consenties par le canton pour recapitaliser sa caisse de pension, suivant un plan très généreux envers la fonction publique.

## DÉPENSES DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC

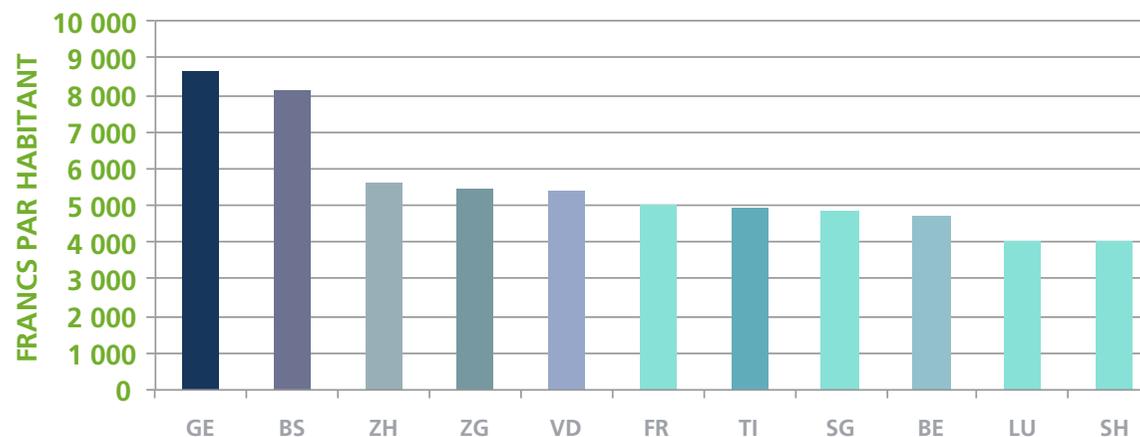
**8 620** francs / habitant à Genève.  
Cette dépense est de 5 604 francs à Zurich  
et de 5 406 francs dans le canton de Vaud.

<sup>3</sup> OFS - STATENT 2012

## Dépenses de personnel par habitant

Canton et communes, 2014

*Genève dépense beaucoup plus que les autres cantons pour sa fonction publique. Le nombre élevé d'emplois publics par habitant, combiné à des conditions salariales plus généreuses que dans le secteur privé, contribue à ce résultat.*



Source : Administration fédérale des finances ; Office fédéral de la statistique ; CCIG

## Des salaires plus élevés

Les salaires médians sont globalement plus élevés dans le secteur public que dans le privé. A une exception près (voir graphique), quel que soit le niveau de formation ou la position hiérarchique, l'employé public est mieux loti que son homologue dans le privé.

Ensuite, les mécanismes salariaux sont plus favorables dans le secteur public que dans le secteur privé. En effet, les salariés de la fonction publique bénéficient d'une augmentation annuelle automatique de leur salaire. Sauf décision politique (décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil dans le cadre du vote du budget), le fonctionnaire se voit octroyer automatiquement une hausse de salaire, quels que soient sa performance, la qualité de son travail et le contexte économique. Au contraire de son homologue du privé dont la rémunération est intimement liée à sa performance, à celle de son entreprise et au contexte économique.

Cette progression salariale est en outre plus forte que l'évolution de l'indice suisse des salaires nominaux, ce qui se traduit sur la durée par une différence importante, comme le montre l'infographie ci-contre.

## Différences salariales privé-public

2012 – salaires bruts médians

*50% des employés du secteur public gagnent plus de 8 666 francs bruts par mois, soit quelque 1 600 francs de plus que leurs homologues du secteur privé.*

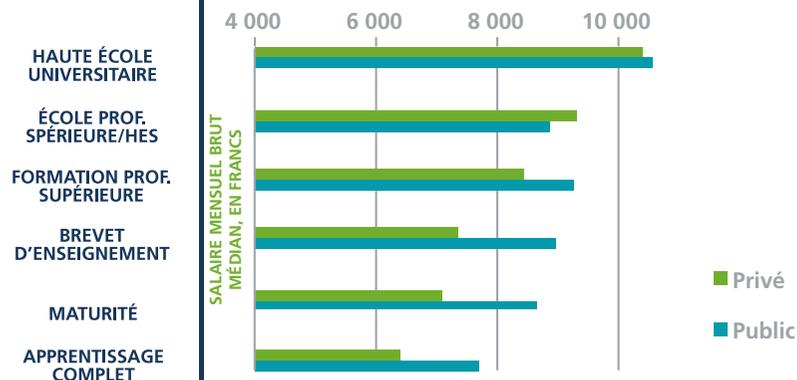
## Des salaires plus élevés dans le secteur public



À salaire ÉQUIVALENT au départ, le salarié public va gagner **36 000 CHF DE PLUS** que le salarié privé après **10 ANS**



## NIVEAU DE FORMATION



## POSITION PROFESSIONNELLE



Source : Office cantonal de la statistique Genève

## Un temps de travail plus court et de meilleures conditions sociales

Outre le côté salarial, la fonction publique genevoise se distingue par un horaire plus léger qu'ailleurs.

L'administration publique est non seulement le secteur du canton travaillant le moins d'heures hebdomadaires, mais **par rapport au reste de la Suisse, elle est aussi celle dont l'horaire de travail est le plus court.**

Il faut également souligner que les collaborateurs de la fonction publique jouissent souvent de conditions de travail attractives (tels que des congés maternité et paternité plus longs que la moyenne, la possibilité de prendre un congé parental non payé d'une durée allant jusqu'à deux ans et de demander des congés sans traitement d'une année).

A la lumière de ce qui précède, il est difficile de parler d'austérité budgétaire concernant la fonction publique.

Au vu de l'état des finances publiques et des défis qui attendent le canton, il convient de reconnaître qu'**un retour à des finances publiques saines ne pourra se faire qu'en agissant également sur la masse salariale de l'administration.**

## 1.6 Une dette publique non maîtrisée

### Genève est le canton le plus endetté

Encore un record national peu gratifiant pour Genève : celui de la dette par habitant la plus élevée de Suisse. En progression depuis 2010 après quelques années de repli, cet indicateur de l'état des finances genevoises était sur le point de dépasser, en 2014, son sommet historique de 2006. Dans ces conditions, on ne peut que se féliciter de la diminution de l'endettement en 2015, due notamment à une contribution exceptionnelle.

Les Genevoises et Genevois ont rarement été aussi endettés. Chaque habitant porte le poids d'une dette publique de quelque 40 000 francs sur ses épaules, contre 37 000 francs par Bâlois et 15 000 francs par Zurichois. Sans même parler des Fribourgeois et des Zougois et leur quelque 7 000 francs de dette.

La comparaison avec l'étranger n'est pas excellente non plus. Standard & Poor's juge ainsi que l'endettement est « élevé en comparaison internationale »<sup>4</sup>. Et l'agence de notation de détailler : « A fin 2014, la dette consolidée du canton (...) atteignait 153% des recettes de fonctionnement consolidées. » Et qui dit dette importante, dit également service de la dette onéreux, augmentant d'autant des charges déjà élevées.

### EVOLUTION DE LA DETTE

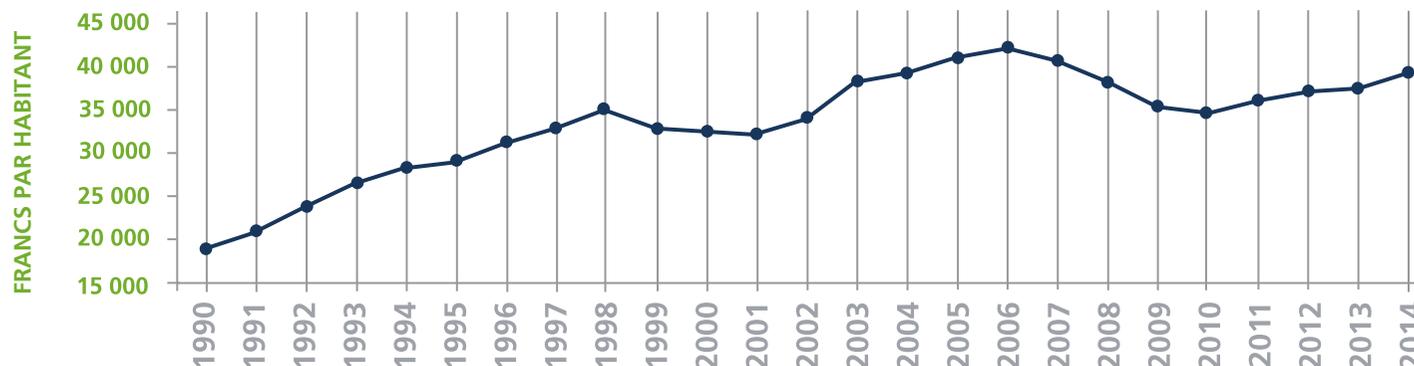
# +163%

C'est la progression de la dette brute entre 1990 et 2014.

## Evolution de la dette par habitant

### Canton et communes

Avec 40 000 francs de dette par habitant, enfants compris, Genève est le canton le plus endetté de Suisse.



Source : Administration fédérale des finances

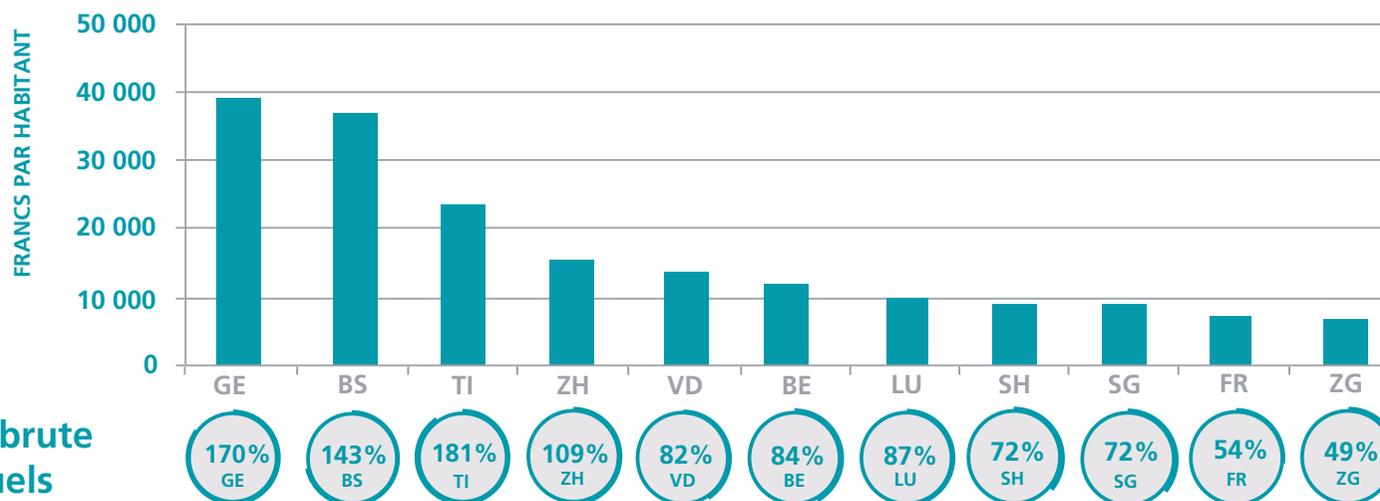
<sup>4</sup> Standard & Poor's, Rapport complémentaire, décembre 2015. [http://lge.ch/finances/media/finances/files/fichiers/canton\\_de\\_geneve\\_rapport\\_complementaire\\_11122015.pdf](http://lge.ch/finances/media/finances/files/fichiers/canton_de_geneve_rapport_complementaire_11122015.pdf)

## Une dette brute proche du seuil critique

Il est intéressant de juger le poids de la dette à l'aune des revenus réalisés. Selon ce critère également, les collectivités genevoises sont dans une mauvaise situation. L'endettement du seul canton, sans les communes, est proche du point critique. En effet, on estime qu'un rapport en-dessous de 100 % est jugé bon, il est moyen s'il se situe entre 100% et 150%, mauvais jusqu'à 200% et carrément critique au-delà.

## Dette brute par habitant

Canton et communes, 2014



## Rapport dette brute / revenus annuels

Canton et communes, 2014

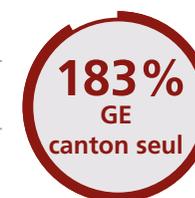
Après quelques années d'amélioration, la situation s'est à nouveau fortement détériorée entre 2011 et 2014. En 2015 cependant, la dette de l'Etat a diminué de 0,7 milliard, ce qui constitue une nouvelle réjouissante, même si, de l'aveu même, du Conseil d'Etat « cette baisse n'est cependant pas structurelle, car elle résulte principalement de l'encaissement d'un montant inhabituel d'impôt<sup>5</sup> ». L'effort doit donc se poursuivre à l'avenir.

En termes de rapport entre la dette et les revenus fiscaux, la situation peut être jugée suffisante pour le canton et les communes, mais est très mauvaise s'agissant du seul canton. Cela illustre le poids qui repose sur les épaules des contribuables genevois...

## NIVEAU DE LA DETTE

# 183%

La dette brute représente 183% des revenus annuels du canton. Un niveau inquiétant, proche du seuil critique.



Source : Administration fédérale des finances ; CCIG

<sup>5</sup>Communiqué de presse du 22.03.2016 « Comptes 2015 de l'Etat de Genève : Résultat marqué par des événements imprévisibles »

---

## DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT DU CANTON

---

# 62%

Sur les 25 dernières années, l'autofinancement moyen des investissements se situe à 62% seulement. Un tel taux ne devrait s'observer qu'en période de récession.

### Un autofinancement des investissements insuffisant

Un endettement en soi n'est pas forcément problématique. D'autant qu'une collectivité publique se doit d'investir.

La question se pose toutefois de savoir si cet endettement est soutenable économiquement et s'il ne péjore pas outre mesure les perspectives financières de la collectivité afin d'éviter que celle-ci ne plonge dans la spirale de l'endettement. C'est moins la valeur absolue du poids de la dette qui est importante (quoiqu'il détermine en grande partie la charge d'intérêts) que son évolution par rapport aux recettes qu'il convient de regarder.

Il vaut dès lors la peine d'analyser le degré d'autofinancement des investissements nets, car ce taux indique quelle part des investissements une collectivité peut financer par ses propres moyens. Sur une période de plusieurs années, pour lisser les pics et les trous dus aux aléas de la conjoncture, le degré d'autofinancement devrait tendre vers une valeur de 100% en moyenne. A terme en effet, seuls des comptes de fonctionnement suffisamment excédentaires permettent de financer les investissements tout en stabilisant l'endettement.

La discipline budgétaire préconise qu'en période de haute conjoncture le taux d'autofinancement soit supérieur à 100% (afin de créer des réserves qui permettront de compenser les moins bonnes années) et que lors d'exercices normaux il se situe dans une fourchette allant de 80 à 100%. Lors de récessions, il est admis que les recettes ne couvrent que 50 à 80% des dépenses.

Si on ne considérait Genève qu'à cette aune, on en conclurait qu'il est en récession depuis près de 30 ans. En effet, **depuis 1990, le canton tend vers un autofinancement moyen des investissements nets de quelque 60%**. Les creux sont particulièrement importants pendant la décennie 90 et durant la première moitié des années 2000. Quant à l'année 2008, elle affiche certes des recettes d'investissements supérieures aux dépenses, mais cette bonne nouvelle est tempérée par le fait qu'elle est principalement due à un transfert d'actifs aux Services Industriels de Genève (SIG)<sup>6</sup>.

Loin d'être une fatalité, le résultat du compte de fonctionnement est avant tout le fruit de choix politiques. Or, lorsque l'on considère les budgets, on constate que rares étaient les années où un autofinancement complet des investissements était prévu. Et si finalement les comptes sont souvent moins mauvais qu'attendu, sur ce point, c'est grâce à une conjoncture meilleure qu'anticipé ou à des éléments non récurrents (cf graphique ci-après).

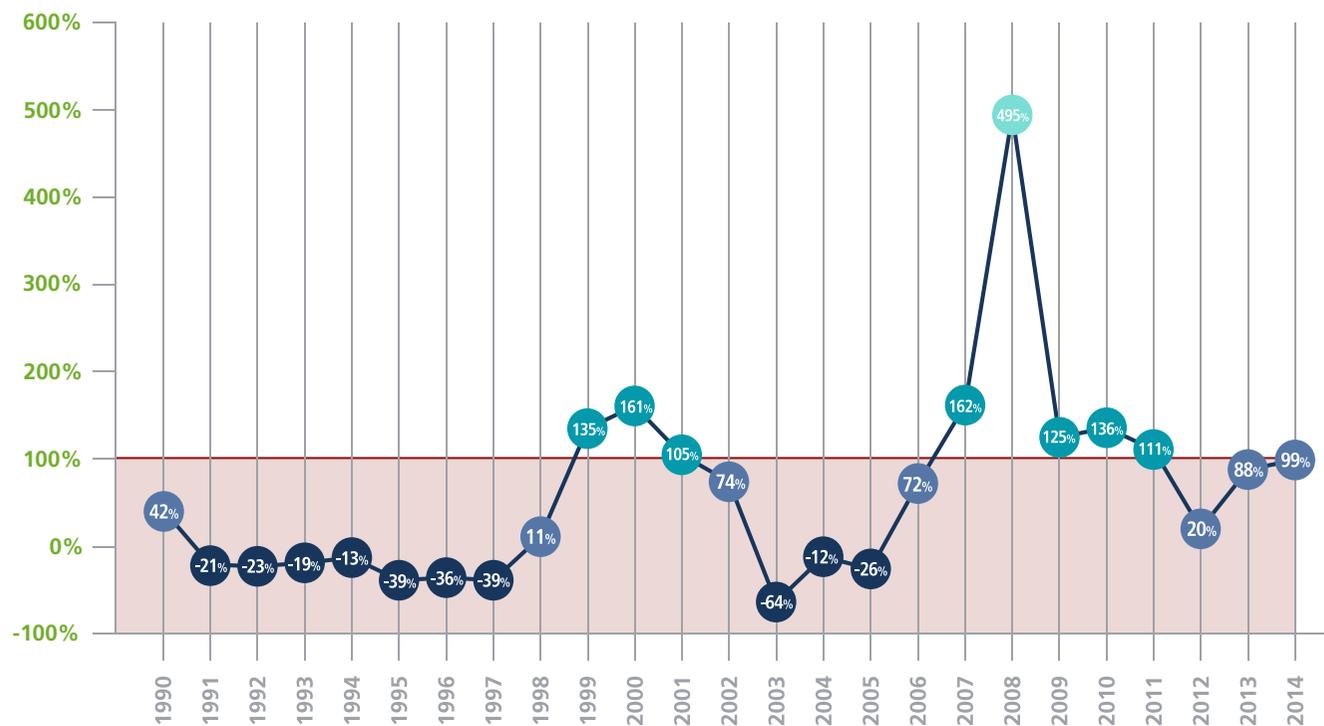
<sup>6</sup> Conseil d'Etat, rapport sur les comptes 2008 Tome 1, p. 14

La seule manière de maîtriser l'endettement de Genève tout en consentant aux investissements nécessaires au fonctionnement de la collectivité est d'améliorer le résultat du compte de fonctionnement du canton et des communes. Et **comme les recettes fiscales par habitant sont déjà les plus hautes de Suisse, la seule solution pour arriver à un taux d'autofinancement satisfaisant est de consentir à des efforts substantiels s'agissant des dépenses courantes.**

## Degré d'autofinancement des investissements nets

Canton et communes

*Sauf événement exceptionnel, Genève n'arrive pas à autofinancer ses investissements en raison de son incapacité à dégager des comptes suffisamment excédentaires.*



Source : Administration fédérale des finances ; CCIG





## 2. FISCALITÉ

## 2. FISCALITÉ

### IMPÔT SUR LE REVENU

# 34,6%

Plus du tiers  
des contribuables  
genevois ne paient pas  
d'impôt sur le revenu.

### 2.1 Asymétrie marquée

Genève est caractérisé par une grande fragilité de sa pyramide fiscale. **Tant pour les personnes physiques que pour les entreprises, cette pyramide repose en effet sur une base très étroite : une faible proportion de contribuables alimente la majorité de l'impôt.**

Il suffit dès lors que quelques importants contributeurs s'en aillent pour que les finances publiques en pâtissent. Avec plus d'un tiers des contribuables qui ne paient pas d'impôts sur le revenu et, à l'autre bout de l'échelle, près de 7% qui génèrent plus de la moitié des recettes fiscales, il est essentiel de ne pas faire fuir les hauts contributeurs en les taxant davantage.

### 2.2 Une pyramide à l'envers

La pyramide fiscale genevoise ressemble en fait à un triangle à l'envers. Quelques personnes en effet soutiennent la majeure partie de l'édifice : une petite base pour une lourde charge, rendant l'équilibre fragile. Il suffit que certaines s'en aillent et des lézardes risquent d'apparaître rapidement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **moins de 2% des contribuables rapportent à eux seuls plus du quart de l'impôt sur le revenu.** Et 7% d'entre eux génèrent la moitié de cet impôt.

A l'autre extrémité, de nombreux contribuables n'ont pas à s'acquitter de cet impôt. En 2013, ils étaient 34,6% à ne payer aucun

impôt sur le revenu, un taux qui a augmenté ces dernières années : en 2008, ils n'étaient « que » 30,4% dans ce cas. Cet accroissement s'explique notamment par la baisse de la fiscalité entrée en vigueur en 2010 qui a clairement profité aux couples mariés et aux familles aux revenus modestes.

Ainsi, **plus du tiers de la population genevoise ne paie pas d'impôts sur le revenu.** Si elle peut utiliser les infrastructures et les services publics gratuitement et sans contrepartie, c'est bien grâce aux contribuables aisés. Il serait dès lors judicieux de penser à cet indispensable apport avant de vouloir ponctionner toujours davantage les ménages les mieux lotis, comme certains le réclament régulièrement.

Il convient également de méditer sur un autre chiffre : 380 contribuables seulement, soit 0,1% de l'ensemble d'entre eux, rapportent près de 9% de l'impôt. Et l'on ne parle là que de l'impôt sur le revenu. Si l'on ajoutait encore celui sur la fortune, l'apport de ces riches contribuables serait encore plus important, sachant que les 4,3% les plus fortunés paient 85% de cet impôt...

**Il est donc impératif pour les finances publiques genevoises de pouvoir conserver des conditions favorables au maintien de ces contribuables et à l'établissement de nouveaux sur le territoire cantonal.** Ce n'est pas faire des « cadeaux aux riches » – comme le clament ceux qui veulent taxer encore plus les personnes fortunées – **c'est juste protéger la substance fiscale de Genève.**

Les comparaisons avec les autres cantons soulignent le caractère particulièrement social de la fiscalité genevoise. Genève est à ce

titre un véritable champion, tant en matière d'écart entre les catégories de contribuables que de progressivité des impôts. Extrêmement clément envers les familles modestes et les petits revenus, le canton taxe fortement les hauts revenus.

Des exemples ? Prenons d'abord les hauts salaires. A Genève, les contribuables jouissant de plus de 300 000 francs imposables représentent 1,8% du total et paient 28,8% de tous les impôts sur le revenu. A Bâle, ils représentent une proportion analogue mais ne contribuent qu'à hauteur de 20,8% et dans le canton de Vaud à 21,1%.

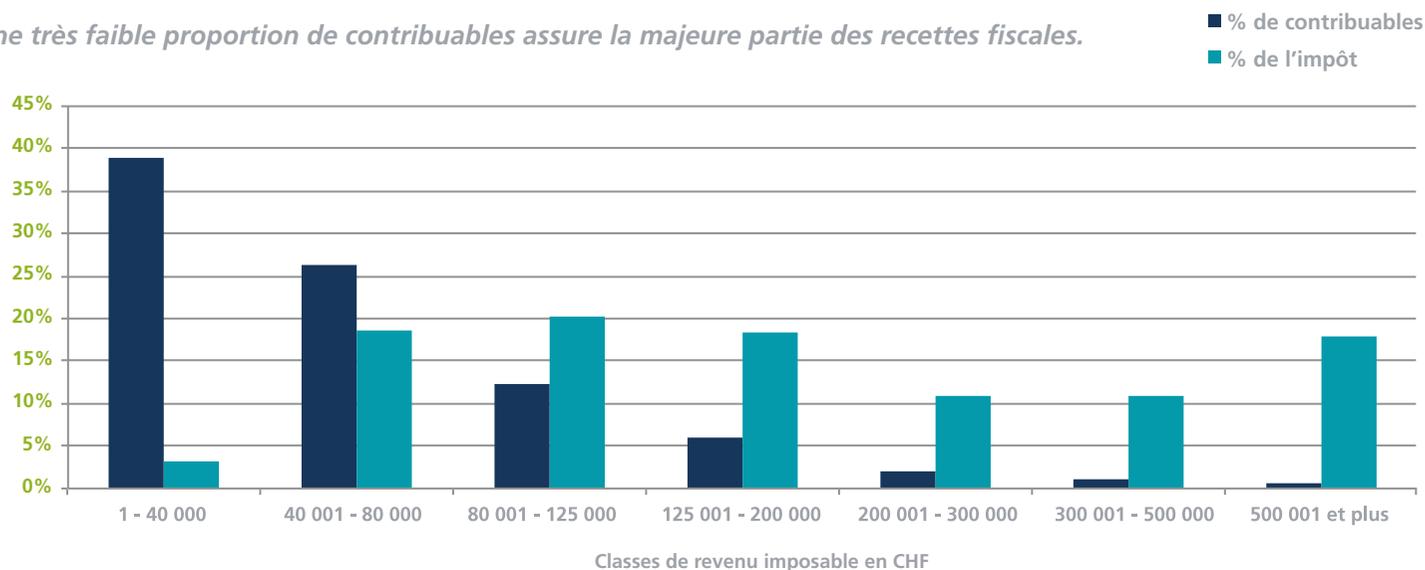
Intéressons-nous maintenant à l'autre bout de l'échelle : les ménages genevois ayant un revenu imposable inférieur ou égal à 40 000 francs représentent 38,9% de la population et paient 3,1% des recettes. Dans le canton de Vaud, ils sont beaucoup moins (26,3%) et comptent pourtant pour bien plus (5,4%).

Quant à la proportion de personnes ne payant pas d'impôt (par ex. revenus modestes, étudiants, indépendants ayant fait des pertes), elle s'élève à 23% dans le canton de Vaud et à 27% en Valais, contre 34,6% à Genève.

## Pyramide fiscale selon le revenu imposable en CHF

Ensemble des contribuables, 2013

Une très faible proportion de contribuables assure la majeure partie des recettes fiscales.



**39%** des contribuables ont un revenu imposable inférieur à 40 000 CHF et ne paient que **3%** de l'impôt

**0,6%** des contribuables ont un revenu supérieur à 500 000 CHF et paient **18%** de l'impôt

Source : Office cantonal de la statistique Genève

## ASSUJETTISSEMENT

# 81 820 fr

C'est le revenu brut à partir duquel, à Genève, une personne seule avec deux enfants commence à payer l'impôt sur le revenu.

## Impôt sur le revenu – seuil d'assujettissement

Selon revenu brut et groupe familial, 2015

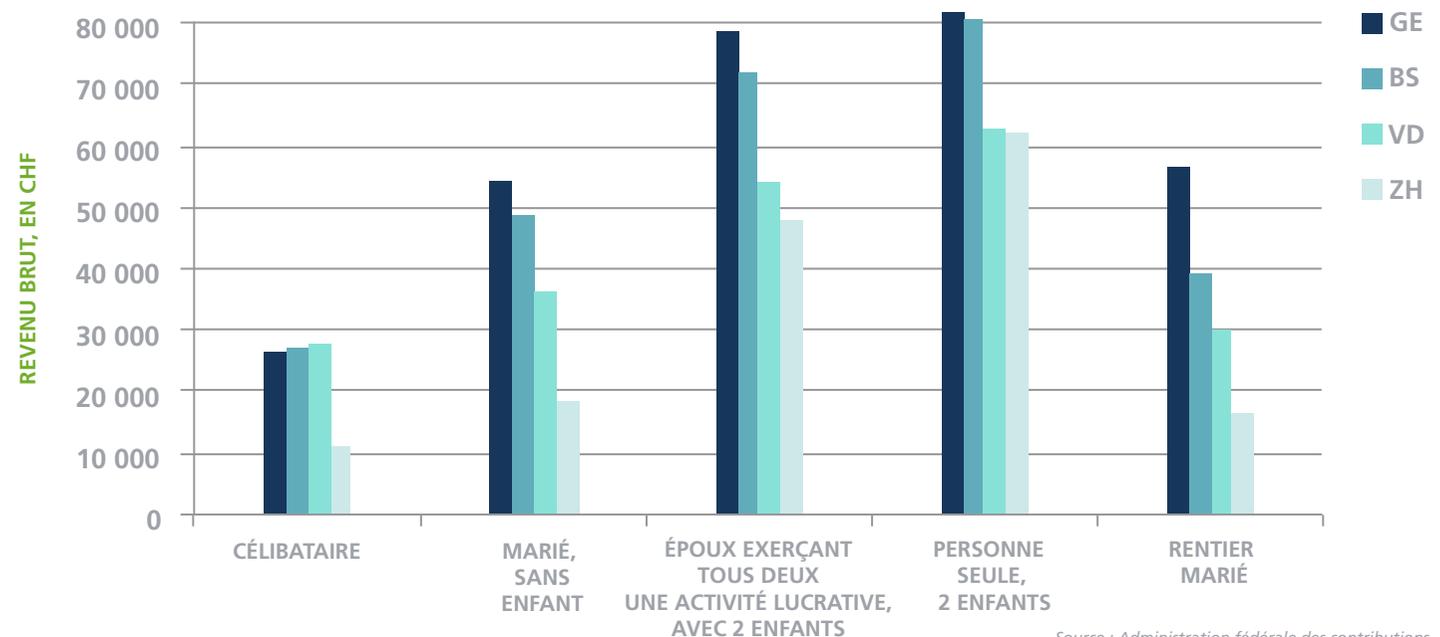
Genève a le seuil d'imposition le plus élevé pour toutes les catégories de contribuables, sauf pour les célibataires.

## 2.3 Seuils d'assujettissement très élevés

Si une proportion aussi élevée de ménages genevois ne paie pas d'impôts, c'est dû au fait que le canton offre des conditions d'imposition très clémentes pour les revenus modestes.

Ainsi en 2015, un couple marié sans enfant ne commençait à payer un impôt à Genève qu'à partir de 53 938 francs de revenu brut,

alors qu'il aurait déjà été imposé à Fribourg dès 17 125 francs. Le seuil d'assujettissement est donc très élevé à Genève, et ce pour toutes les catégories de contribuables, sauf pour les célibataires. C'est ainsi que Genève affiche année après année le seuil d'assujettissement le plus élevé de Suisse, avec des écarts extrêmement marqués notamment pour les rentiers et les couples où les différences s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de francs. Les plus fortes disparités se lisent dans les comparaisons avec Schwyz où l'assujettissement commence à 4 650 francs de revenu brut du travail pour un célibataire et à 34 510 francs pour un contribuable marié avec deux enfants.



## 2.4 Le contribuable qui rapporte plus qu'il ne consomme

Mais qu'en est-il de ceux qui participent davantage au ménage commun qu'ils ne consomment de prestations ?

Pour le savoir, il faut considérer les recettes fiscales nécessaires pour financer les dépenses publiques et déterminer quelle est la somme d'impôts nécessaire à un contribuable pour atteindre le « point neutre », soit le point où il ne coûte pas plus qu'il ne rapporte. Et ce « point neutre » est élevé : environ 10 800 francs d'impôts par habitant, enfants compris. Actuellement, quel est le revenu permettant de s'acquitter de cette somme ?

C'est à partir de 224 000 francs de salaire brut qu'un couple marié avec un enfant mineur rapporte plus à l'Etat qu'il ne coûte en termes de « consommation » de services publics. Quant à une famille avec deux enfants, il lui faut un revenu brut de plus de 282 000 francs pour couvrir sa quote-part de charges. Au vu des chiffres, on se rend compte d'une réalité peu connue : **la grande majorité de la population ne couvre pas, par ses impôts, la part des services publics dont elle bénéficie (écoles, santé, sécurité, routes...).** La faute n'en incombe bien évidemment pas aux contribuables, mais bien au train de vie de l'Etat. Nos dépenses sont telles qu'il est impossible pour une grande partie de la population d'arriver à ce fameux « point neutre ». Nous sommes donc bel et bien confrontés à un problème de dépenses excessives et non pas de recettes insuffisantes.

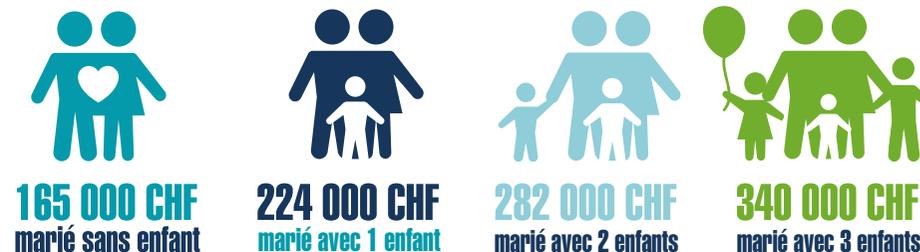
Un autre calcul intéressant consiste à déterminer combien de familles disposant de 100 000 francs de salaire brut seraient nécessaires pour rapporter autant d'impôt qu'une famille gagnant 500 000 francs. Considérant que la première (un couple marié avec deux enfants) aura une charge fiscale cantonale et communale de 1 545 francs et la seconde de 98 929 francs, il faudrait donc 64 familles gagnant un salaire brut de 100 000 francs pour générer autant d'impôts qu'une même famille gagnant un revenu

brut de 500 000 francs. Mais sachant qu'une famille avec 2 enfants consomme au total 83 500 francs de prestations publiques cantonales et communales (dépenses publiques ordinaires par habitant, hors investissements), ces 64 familles nécessiteraient, elles, des prestations publiques (sécurité, écoles, routes...) équivalentes à 5 340 000 francs.

Ces calculs sont certes théoriques, mais ils permettent de mesurer l'impact de l'exil d'un riche contribuable. Au-delà de la politique partisane, ils montrent **qu'il est plus intéressant pour les finances publiques d'attirer par une fiscalité modérée quelques gros contribuables supplémentaires plutôt que de les pousser à choisir des lieux où ils paient moins d'impôts** et où ils se sentent mieux accueillis que dans notre canton. A Genève, les personnes fortunées constituent en effet un continuel sujet de convoitises (on se rappellera par exemple des manifestations devant le domicile de quelques milliardaires basés à Genève avant les votations de novembre 2014). Sans compter qu'au-delà de la question purement fiscale, ces riches contribuables génèrent de nombreux emplois, soit directement, soit indirectement via leurs dépenses.

## Revenu brut à partir duquel un contribuable finance sa part de prestations publiques

*Peu nombreux sont les contribuables qui paient plus d'impôt qu'ils ne consomment de prestations publiques.*



Source : Administration fédérale des finances ; CCIG ; comptes 2015 de l'Etat de Genève ; Office fédéral de la statistique

## 2.5 Une baisse des impôts en faveur des familles et de la classe moyenne

Canton par tradition généreux avec ses habitants aux revenus modestes, Genève l'est encore plus depuis la refonte complète de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. En effet, les baisses d'impôts qu'elle contenait ont bénéficié avant tout aux revenus modestes et à la classe moyenne.

Comme le souligne le Conseil d'Etat<sup>1</sup>, « la baisse d'impôt a profité en particulier aux familles monoparentales et aux couples avec enfants, grâce notamment à l'introduction du splitting intégral, à la déductibilité des frais de garde et aux déductions plus importantes pour chaque charge de famille. ».

Les chiffres sont éloquentes. **Les couples avec un revenu entre 60 000 et 120 000 francs sont ceux ayant le plus bénéficié de la réforme, avec des baisses d'impôts allant de 41% à près de 70% pour la tranche de revenu la plus modeste.** En moyenne, les familles avec enfants ont bénéficié d'une baisse de 12%.

Quant aux familles monoparentales, elles ont enregistré des réductions encore plus marquées, avec une diminution de 16,4% en moyenne de leur facture fiscale.

Ainsi, loin d'être une baisse d'impôts « pour les riches », la réforme de la LIPP s'est traduite par une nette amélioration de la situation pour la classe moyenne et les contribuables modestes. Ces allègements ont soulagé leurs finances avec des effets bénéfiques en cascades : ces liquidités supplémentaires ont eu un impact positif sur leurs consommation et investissements et, partant, sur l'économie genevoise.

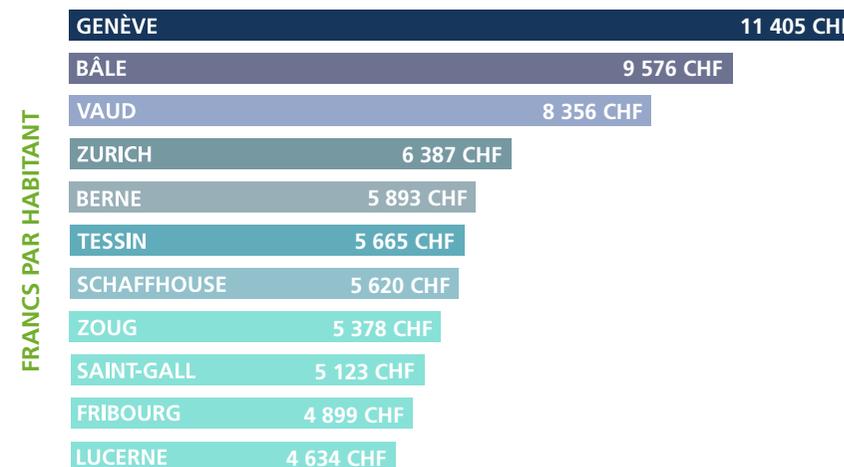
En outre, les déductions octroyées aux contribuables modestes ont eu pour effet que plusieurs d'entre eux sont passés sous le seuil d'assujettissement. Ainsi, la LIPP a eu pour effet d'augmenter encore le nombre de ménages ne payant pas d'impôts.

Il convient encore de souligner que, malgré ces baisses d'impôts, Genève reste le canton où les contribuables sont les plus « rentables » (voir graphique ci-dessous).

### Recettes des impôts directs (PP), par habitant

Canton et communes, 2014

*Genève est le canton où les collectivités publiques disposent des recettes les plus importantes en Suisse.*



Source : Administration fédérale des finances ; Office fédéral de la statistique ; CCIg

<sup>1</sup>QUE 202 - <https://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00202A.pdf>

## RECETTES FISCALES

# +8%

Entre 2008 et 2014, les recettes fiscales totales ont progressé de 8%, tout en allégeant les impôts de la classe moyenne.

## Evolution des recettes fiscales totales

Canton et communes

Malgré la baisse des impôts des personnes physiques introduite en 2010, les recettes fiscales totales poursuivent leur progression.

## 2.6 Baisse d'impôts mais hausse des recettes fiscales

La baisse des impôts promise par la LIPP allait faire fondre les recettes fiscales d'un canton déjà fort endetté, claironnaient les opposants à l'introduction de la Loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP).

Malgré ces noirs pronostics, les citoyennes et citoyens ont massivement accepté (à 70%) cette réforme, entrée en vigueur en 2010.

Avec le recul, on constate que non seulement l'allègement fiscal n'a pas creusé des trous supplémentaires dans les comptes publics genevois, mais que les recettes fiscales totales ont au contraire

progressé. Et la tendance se poursuit : depuis 2012, les recettes fiscales du canton et des communes ont même dépassé le record de 2008, année qui faisait pourtant suite à des taux de croissance exceptionnels : le PIB genevois avait progressé de 4,9% en 2006 et même de 6% en 2007 ! Soit bien plus que le 1,7% de 2012 et le 1,1% de 2013.

Comment donc expliquer cette évolution contrastée ?

Tout d'abord, il sied de rappeler que les recettes fiscales n'apparaissent pas *ex nihilo*. Elles dépendent étroitement de la conjoncture. Quand l'économie va, tout va ! Les salaires et les revenus progressent, entraînant à la hausse les recettes fiscales. Si au contraire l'économie bat de l'aile, les revenus en pâtiront et, par voie de conséquence, les recettes fiscales subiront un contrecoup.



Source : Administration fédérale des finances

Comme on le voit sur le graphique, les courbes du PIB par habitant et des recettes fiscales suivent une tendance similaire. Dès 2003, la bonne croissance de l'économie induit une amélioration globale des rentrées fiscales jusqu'en 2007. Puis, c'est la chute. La crise économique et financière mondiale atteint Genève. Les recettes fiscales plongent. L'économie repart ensuite péniblement à la hausse dès 2010, les recettes fiscales suivent, avec un léger décalage.

Il est intéressant de relever que les recettes fiscales totales progressent bel et bien en 2011 et 2012, soit dans les premières années de l'entrée en vigueur de la nouvelle LIPP.

Il est donc faux de dire que « la baisse fiscale a coûté des centaines de millions de francs au canton », comme tonnent certains. Pourquoi ? Parce qu'une baisse d'impôt a un effet dynamique : l'argent économisé est réinjecté dans l'économie, ce qui est favorable à la conjoncture et se traduit par des recettes fiscales globales plus élevées.

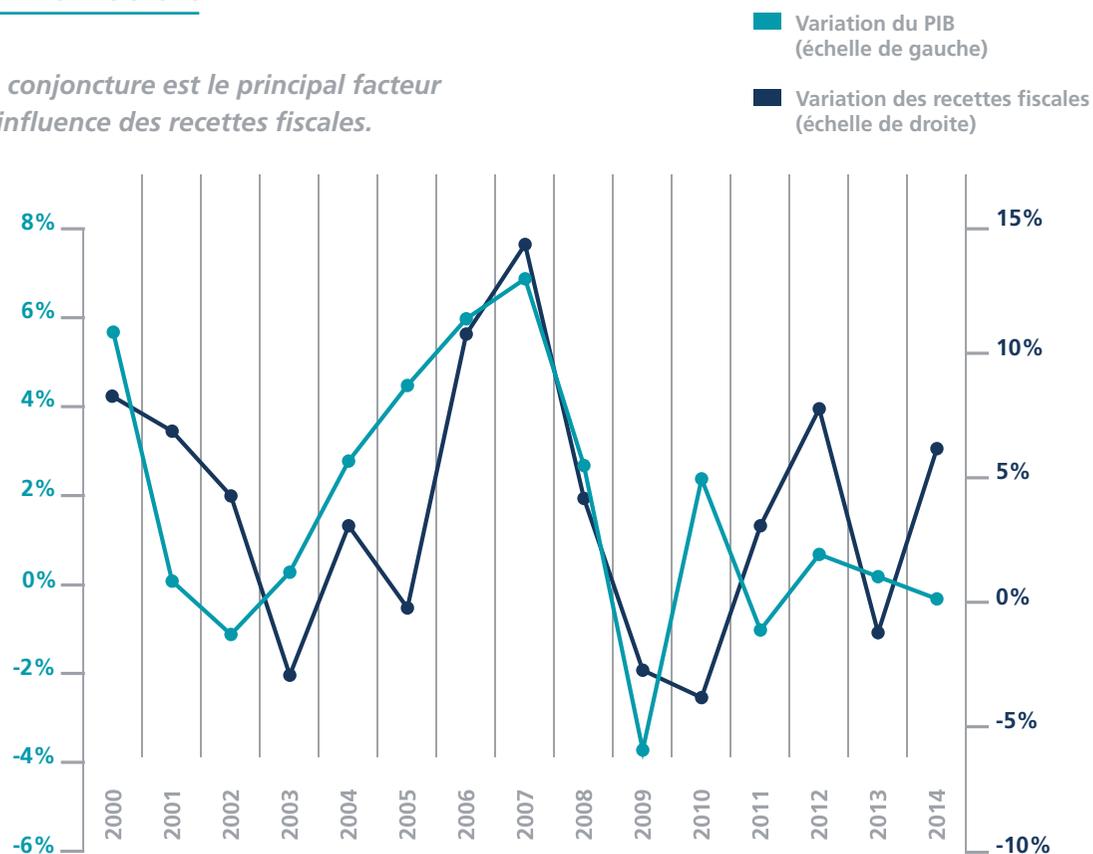
## RECETTES FISCALES

# 8,19 mia

Tel a été le total des recettes fiscales (canton et communes) en 2014 à Genève.

## Croissance économique et recettes fiscales : un lien étroit

*La conjoncture est le principal facteur d'influence des recettes fiscales.*



Source : Administration fédérale des finances ; Office cantonal de la statistique Genève ; CCI G

## 2.7 Une imposition de la fortune très pénalisante pour les entrepreneurs

En matière d'imposition de la fortune, la Suisse fait (presque) cavalier seul. En effet, parmi les pays de l'OCDE, une bonne dizaine d'entre eux l'ont supprimé durant la dernière décennie et il n'y en a guère qu'une poignée – dont la France et la Norvège – qui l'aient conservé.

L'impôt sur la fortune n'existe qu'au niveau cantonal et communal. Et Genève fait, là aussi, partie des cantons où cet impôt est le plus lourd et connaît l'imposition marginale la plus élevée.

Un seul exemple : Genève taxe un contribuable disposant d'une fortune nette de 1 million plus du double que Zurich, centre économique et financier en concurrence permanente avec Genève pour s'assurer les meilleurs talents.

C'est ainsi qu'à **Genève, 4,3% des assujettis paient à eux seuls quelque 85% de l'impôt sur la fortune**, selon les données de l'Office cantonal de la statistique.

**L'impôt sur la fortune est très pénalisant pour les entrepreneurs, et par ricochet pour l'emploi** : la valorisation de l'entreprise peut amener l'entrepreneur à payer des montants égaux voire supérieurs à ses revenus !

### IMPÔT SUR LA FORTUNE

**85%** de l'impôt est payé par **4,3%** des contribuables.

En effet, les entrepreneurs dont la société fonctionne bien et qui peuvent réinvestir - créant ainsi des postes de travail - sont les plus frappés : ils paient d'abord un impôt sur leur salaire, puis sur les dividendes et enfin un impôt pouvant s'élever à 1% de leur fortune qui est, rappelons-le, investie dans leur outil de travail (donc non disponible en cash).

A noter que la France, bien qu'elle applique cet impôt et qu'elle soit un pays à forte fiscalité, exonère la fortune commerciale. Ainsi, un entrepreneur ne paie pas d'impôt sur la fortune sur les parts qu'il détient dans sa propre société.

Prenons ainsi l'exemple d'un contribuable disposant d'une fortune de 10 millions de francs, répartie entre son entreprise à hauteur de 3 millions, sa résidence, 3 millions également, et des avoirs en banques pour 4 millions. Si cet entrepreneur devait établir son domicile à Cologny, il s'acquitterait d'un impôt sur la fortune de quelque 88 000 francs. Si ce contribuable posait ses valises en France voisine, il ne devrait s'acquitter « que » d'un impôt sur la fortune d'environ 47 000 francs. « L'enfer fiscal » n'est donc pas toujours où l'on croit.

## 2.8 Un bouclier fiscal nécessaire mais pas sûr à 100%

Pour éviter que le cumul de l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune ne soit confiscatoire, et ne fasse donc fuir les contribuables les plus rentables, Genève a introduit un bouclier fiscal. Rappelons en effet que le canton est celui où la progressivité de l'impôt est la plus marquée pour les classes de revenus supérieurs. En outre, plusieurs autres cantons ont adopté un dispositif similaire, dont les cantons de Vaud et du Valais.

Le texte genevois stipule que « pour les contribuables domiciliés en Suisse, les impôts sur la fortune et sur le revenu – centimes additionnels cantonaux et communaux compris – ne peuvent excéder au total 60% du revenu net imposable. Toutefois, pour ce calcul, le rendement net de la fortune est fixé au moins à 1% de la fortune nette ».

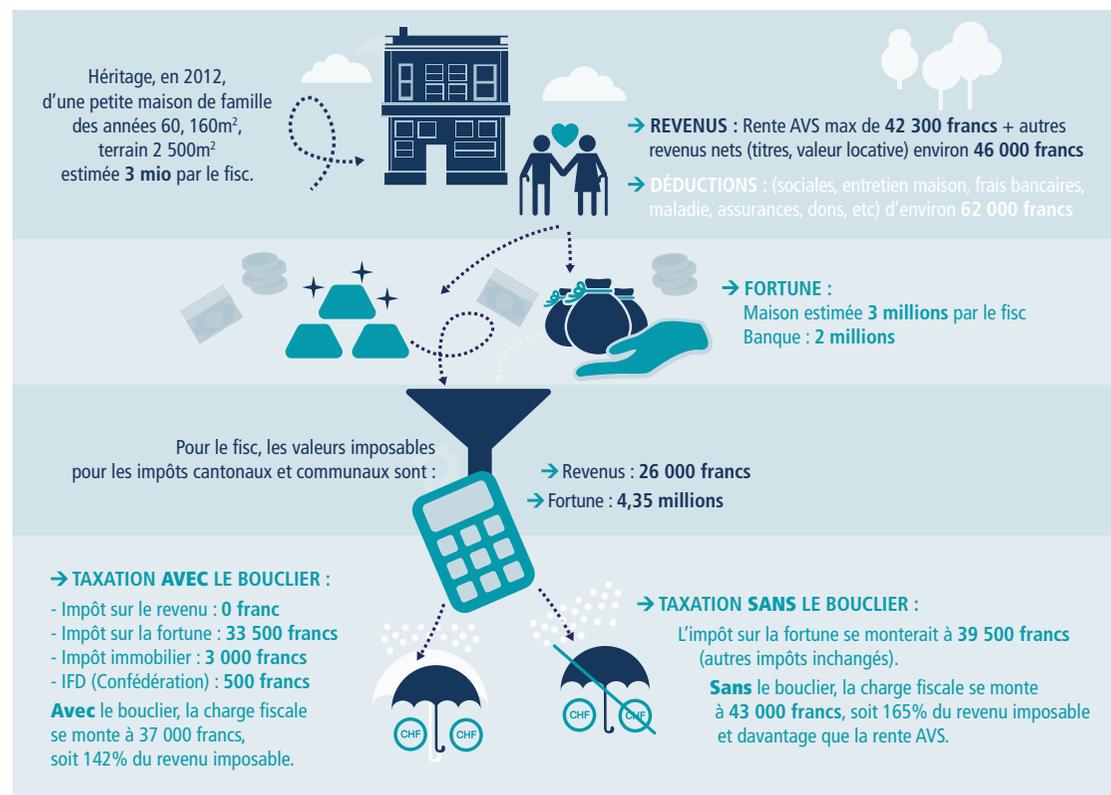
Il convient toutefois de noter que ce bouclier s'arrête aux frontières communales et cantonale. Il ne couvre donc pas l'impôt fédéral direct et revient donc à protéger le contribuable contre un impôt de plus de ... 71,5%.

En outre, sa protection n'est pas garantie. Bien que tout jeune, ce dispositif n'est guère apprécié de certains qui souhaiteraient le supprimer définitivement. De quoi créer une insécurité juridique peu optimale.

D'autre part, il arrive que, malgré ce dispositif, des contribuables soient encore taxés à plus de 100%.

L'exemple ci-contre le démontre : pour ce couple de retraités, le bouclier fiscal ne permet que de réduire l'imposition de 165% à 142% des revenus imposables.

## Bouclier fiscal genevois : une protection qui n'est pas sans faille



## 2.9 Impôt sur les personnes morales : le taux le plus élevé de Suisse

La pyramide fiscale des personnes morales (PM) présente elle aussi une base très ténue. Encore plus étroite d'ailleurs que celle des personnes physiques : **en 2012, 1,3% des PM (soit 392 entreprises) concentrent à elles seules 77% du total de l'impôt cantonal et communal.**<sup>2</sup> A l'inverse, les trois quarts des contribuables PM paient, ensemble, une part cumulée représentant à peine 1% du total dû.

En 2012, on dénombrait à Genève 29 182 entreprises qui ont la personnalité morale, totalisant 86% des emplois des entreprises de droit privé du canton et dégageant un bénéfice net total de 30,912 milliards de francs. Elles ont généré un impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital (ICC) de 1,645 milliard de francs. Elles ont par ailleurs versé 1,082 milliard de francs au titre de l'impôt fédéral direct (IFD), dont 17% (soit 0,184 milliard de francs) est revenu au canton.

Il est intéressant de constater que, durant la dernière décennie, tous les cantons ont diminué leurs impôts sur les entreprises. Genève est toutefois celui qui a procédé à la baisse la plus faible : -0,04 point de pourcentage à 24,16%, soit de loin le taux le plus élevé de Suisse (le deuxième plus gourmand étant Bâle-Ville à 22,18%, le plus clément étant Lucerne et ses 12,32%).<sup>3</sup>

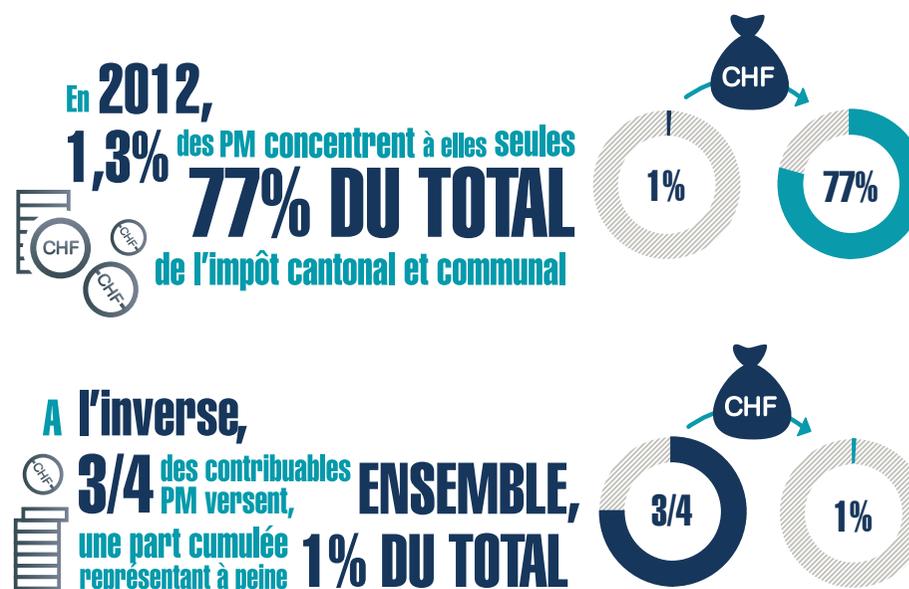
Certains ont même massivement baissé leurs impôts sur les entreprises. On notera par exemple que Lucerne a diminué de 6,58 points, Neuchâtel de 6,59 (pour atteindre un taux de 15,61%), Fribourg de 2,04 (à 19,86%), Zurich de 0,15 (à 21,15%), Berne de 1,76 (21,64%) et Vaud de 1,41 (à 22,09%).

Le taux de taxation des entreprises est plus élevé à Genève que dans toute une série de pays, dont la Finlande, la Suède et le Danemark, trois pays souvent associés dans l'esprit du public à des enfers fiscaux.

A noter enfin que les impôts sur les personnes morales représentent à Genève 21,5% des revenus d'impôts du canton, alors que les personnes physiques totalisent 60,2% du total (le reste étant constitué des autres impôts cantonaux et des parts cantonales à des impôts fédéraux).

## Impôt sur le bénéfice et le capital

Canton et communes, 2012



Source : Office cantonal de la statistique Genève

<sup>2</sup>OCSTAT : Informations statistiques 04, février 2016 - <sup>3</sup>KPMG « Clarity on Swiss Taxes », 2016





# 3. RIE3 ET MULTINATIONALES

## 3. RIE3 ET MULTINATIONALES

### 3.1 Le plus grand chantier fiscal

Genève est en train de préparer le plus grand chantier fiscal qu'il ait connu depuis des décennies. La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE3) est une refonte globale du système dont les implications dépassent largement la question des taux d'imposition, pour reprendre les termes du ministre des finances Serge Dal Busco. Mesure la plus visible : elle se traduira par un taux unique d'imposition pour toutes les entreprises, petite société d'une commune rurale de la rive droite comme multinationale forte de centaines d'emplois à Genève et de dizaines de filiales à l'étranger. Elle se concrétisera ainsi par une baisse d'impôts pour la première et une hausse de la charge fiscale pour la seconde.

Ce sera donc la fin des statuts fiscaux cantonaux, qui permettaient à certaines multinationales de bénéficier de taux de taxation différenciés. Pour ces sociétés, absolument indispensables au tissu économique genevois en raison de leur forte contribution en termes d'emplois et de rentrées fiscales (voir ci-dessous), RIE3 constitue une importante remise en cause de leur modèle économique. Elle équivaut en effet à un renchérissement substantiel de leur charge fiscale, dont la facture totale dépendra du nouveau taux fixé. Avec le risque de les voir se délocaliser si ce dernier s'annonce trop élevé : à vouloir trop de gâteau, on risque au final de n'en avoir que les miettes.

Car « Genève, compte tenu de la nature des entreprises présentes sur son territoire, est particulièrement sensible à la concurrence

#### IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

# 13,49%

Tel est le taux qui  
pourrait bientôt être  
en vigueur à Genève,  
au lieu de 24,16%,  
taux le plus élevé de  
Suisse.

fiscale », comme le relevait l'agence de notation Standard & Poor's dans sa dernière appréciation de la note financière du canton.

Le Conseil d'Etat a ainsi proposé le 30 août 2016 que le taux s'établisse à 13,49%, contre 11,6% en moyenne aujourd'hui pour les sociétés à statut.

Pour les autres entreprises, cette réforme se traduira au contraire par une baisse de leur charge fiscale qui est, rappelons-le, la plus lourde de Suisse. Cet allègement leur permettra de créer de l'emploi, d'investir davantage et d'être plus compétitives à l'international. Bref, il se traduira par un cercle vertueux.

### 3.2 L'importance des multinationales à Genève

L'inventeur du nylon (DuPont de Nemours), le père du Pampers (Procter & Gamble), mais aussi des géants du trading (dont Cargill, Bunge, Mercuria, Gunvor, Vitol et Trafigura), un leader des essais cliniques (Covance) ou encore un fabricant de machines de chantier dont la marque s'est imposée dans le monde de la chaussure et du textile (Caterpillar) : ces quelques sociétés emploient des milliers de personnes à Genève et figurent parmi la liste des plus de **900 multinationales présentes** dans le canton du bout du lac.

Toutes ne sont pas d'origine étrangère, à l'image des champions des arômes et parfums que sont Firmenich et Givaudan ou encore de la SGS, numéro 1 mondial de l'inspection, de la vérification et de la certification.

Pour mémoire, une multinationale est une entreprise (les multiples organisations internationales basées à Genève n'en sont donc pas) dont les activités s'exercent dans trois pays au minimum et dont la gestion est centralisée. Leur siège social peut être basé en Suisse ou à l'étranger<sup>1</sup>. Ainsi, à Genève, 754 d'entre elles sont d'origine étrangère (soit 81% de l'ensemble des multinationales)<sup>2</sup>. « Cette définition renferme également la notion d'investissement direct ou de participation financière comme condition fondamentale pour l'existence de toute société multinationale. Les sociétés de portefeuilles, de placement ou de financement sont dès lors écartées »<sup>3</sup>. A noter que seules certaines, de par leurs activités, ont un statut fiscal cantonal.

## Plus du quart des emplois

Ces 931 multinationales précisément (du moins au moment de l'étude réalisée par le centre de recherche lausannois CREA) **emploient directement plus de 76 000 personnes à Genève. Soit 27,7% du total des emplois du canton.** Ainsi, elles qui ne représentent que 4% des établissements fournissent plus du quart des emplois de Genève.

Et il ne s'agit là que des postes directs. Car chaque salarié d'une entreprise multinationale fait vivre en moyenne un autre collaborateur dans l'économie genevoise, à travers ses dépenses et celles effectuées par la multinationale.

C'est ce qui ressort du multiplicateur d'emploi calculé par l'institut CREA et ce qui avait fait dire à Délia Nilles, directrice adjointe de

ce centre de recherche et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne : **« Peu de gens se doutent qu'en moyenne un emploi de multinationale étrangère rapporte proportionnellement plus qu'un emploi dans le reste de l'économie privée. »**<sup>4</sup>

**Les multinationales génèrent ainsi de nombreux postes de travail dans les entreprises locales de domaines très variés, allant de l'horticulture à la restauration, en passant par l'informatique, la finance et le commerce de détail.**

A l'inverse, des diminutions de postes ont un impact important sur le tissu local. L'ancien conseiller d'Etat en charge des finances David Hiler avait ainsi estimé qu'en cas de suppression de mille emplois par une multinationale, 1 600 autres emplois locaux seraient affectés.

Et contrairement à une idée reçue, les entreprises multinationales n'engagent pas que des expatriés. Au contraire. Elles emploient autant de résidents de longue durée (Suisse et permis C) que les autres entreprises : 58,6% pour les premières contre 60,2% pour les secondes. Et l'étude CREA citée précédemment de poursuivre : **« Cette observation est encore plus frappante si on se limite à la seule population active d'origine suisse qui représente 43,6% du nombre total d'employés des multinationales, contre 42,1% seulement dans le reste de l'économie. »** Détail intéressant : les entreprises locales font davantage appel à des travailleurs nouvellement établis (permis B et L) que les multinationales (10,6% contre 13,8%).

## SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

**76 000** postes de travail au sein des 931 entreprises multinationales actives au bout du lac.

<sup>1</sup> Les multinationales à Genève, Coup d'œil n°47, OCSTAT, janvier 2011

<sup>2</sup> CREA, La Genève internationale, Impact sur l'économie genevoise et régionale, janvier 2015, consultable sur [http://www.hec.unil.ch/crealrapport\\_complet.pdf](http://www.hec.unil.ch/crealrapport_complet.pdf)

<sup>3</sup> Définition tirée de l'étude CREA (voir note précédente)

<sup>4</sup> Fondation pour Genève « impact du secteur international sur Genève et l'arc lémanique », mars 2013

## 40% de la valeur ajoutée du canton

Les multinationales, étrangères et suisses confondues, rapportent au canton plus de 19 milliards de francs lorsque l'on parle en termes d'impact direct. Cette contribution représente 41,2% de la valeur ajoutée cantonale.

Mais en raison des forts liens qui les rattachent à l'économie locale, il faut ajouter leurs impacts indirect (surplus de valeur injectée dans l'économie genevoise à travers leurs dépenses et celles de leurs employés) et induit (effet d'entraînement à travers les dépenses successives engendrées par les deux autres impacts).

En additionnant les trois impacts, on obtient l'impact économique total des multinationales. Leurs activités permettent de créer globalement une valeur ajoutée d'environ 28 milliards pour Genève et de 134 000 emplois.

## Activités à forte valeur ajoutée et influence sur l'innovation

Plus de la moitié (52,7%) des emplois de l'ensemble des multinationales se trouvent dans les services à forte intensité de connaissances. Une matière grise importante pour le tissu local : les études consacrées à l'innovation expliquent très souvent la première place de la Suisse aux classements sur l'innovation par la forte présence de multinationales dans notre pays. Ces dernières sont vues comme un moyen de pousser la recherche et le développement, notamment grâce aux ponts qu'elles créent avec les hautes écoles.

## Multinationales : impact sur l'économie genevoise



Source : CREA (2015) : La Genève internationale: Impact sur l'économie genevoise et régionale

---

## Le tiers des recettes fiscales

---

Les multinationales et leurs employés ont un impact considérable sur les finances publiques, étant de gros contribuables.

Selon l'étude du CREA précédemment citée, les employés des multinationales paient en effet plus de 1,3 milliard d'impôts au canton et aux communes genevoises. A quoi s'ajoutent les impôts payés par les entreprises elles-mêmes (près de 700 millions). C'est ainsi que **les multinationales paient plus de 2 milliards au canton de Genève et à ses communes au titre d'impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales, ce qui représente 33,1% du total des recettes fiscales.**

Quant à l'IFD, le montant versé par les personnes physiques et morales est estimé à 786 millions de francs par an pour l'ensemble des multinationales. Enfin, il convient de rajouter 242 millions de francs au titre de la TVA.

---

### RECETTES FISCALES CANTONALES

---

**1/3** des recettes fiscales totales des collectivités publiques genevoises provient des sociétés multinationales et de leurs employés.

## Impôts directs totaux des entreprises multinationales installées à Genève et de leurs employés

---



Source : CREA (2015) : La Genève internationale: Impact sur l'économie genevoise et régionale

### 3.3 Le fort poids économique des statuts fiscaux

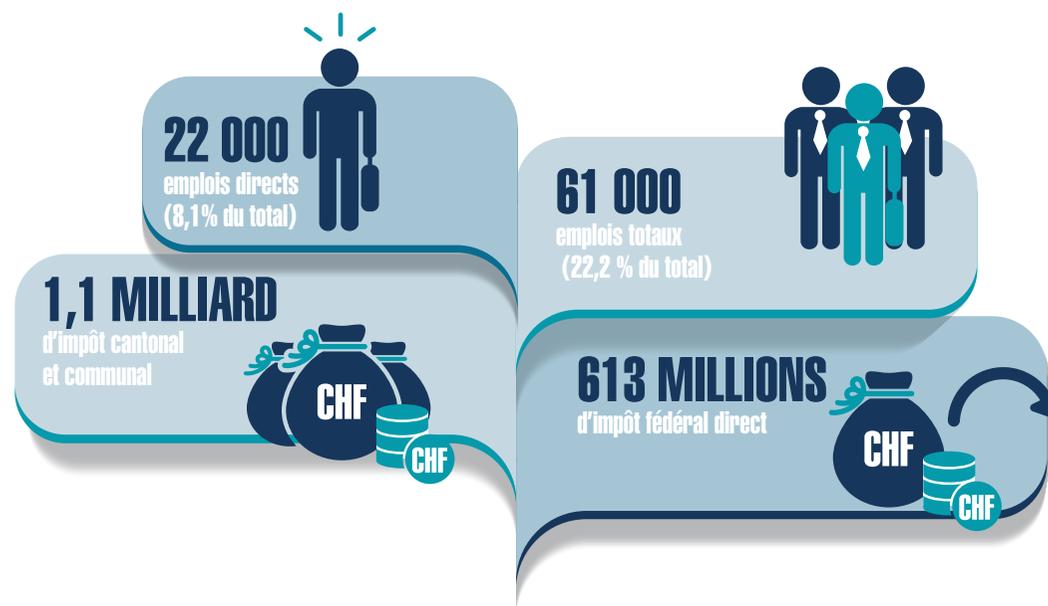
Une partie des multinationales bénéficie de statuts fiscaux. Ces derniers sont soumis à des conditions précises et concernent des entreprises dont les activités commerciales se déploient pour l'essentiel à l'étranger (au minimum à 70%).

Les sociétés au bénéfice de statuts fiscaux jouent un rôle très important dans l'économie suisse en général et genevoise en particulier. En effet, **pour le seul canton de Genève, elles emploient plus de 22 000 personnes et génèrent 61 000 postes, soit un sur cinq**. Environ la moitié de ces 22 000 postes se trouvent dans les sièges de sociétés multinationales.

Elles génèrent quelque 482 millions de francs d'impôts directs par an, soit environ 30% des impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises perçus par le canton et les communes. Si on y ajoute les impôts sur le revenu des personnes employées par ces sociétés, estimés à quelque 623 millions, on arrive à **un total de recettes fiscales directes de 1,1 milliard de francs, soit près de 20% du total des recettes fiscales cantonales et communales**. Quant à leur valeur ajoutée globale, elle se monte à quelque 16 milliards de francs.

Si ces sociétés, très mobiles, devaient quitter le territoire genevois, les pertes pour l'économie locale seraient donc très élevées.

### Le poids économique et social des statuts fiscaux à Genève



---

## IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT (IFD)

---

**50%** des recettes  
fiscales de  
la Confédération est  
le fait de sociétés  
multinationales au  
bénéfice d'un statut  
fiscal cantonal.

### 3.4 Les enjeux de RIE3

#### S'adapter au contexte international

---

La troisième réforme de l'imposition des entreprises, RIE3 telle qu'elle est désormais communément appelée, concerne la Suisse entière et aura un impact majeur pour l'avenir du pays. Elle **répond à une exigence internationale qui vise à abroger les régimes fiscaux accordés à certains types d'entreprises** (notamment les sièges de multinationales et les entreprises étrangères qui génèrent une forte proportion de leurs bénéficiaires hors de nos frontières). De nombreux pays de l'OCDE, dont la Suisse et particulièrement l'arc lémanique, sont dès lors appelés à reconsidérer leur fiscalité.

L'imposition des entreprises fait l'objet d'une âpre concurrence fiscale internationale. Disposant d'une économie petite, ouverte et dépourvue de ressources naturelles, la Suisse se doit d'exceller dans ce domaine. D'autant que les statuts fiscaux cantonaux revêtent une grande importance pour l'économie suisse.

Selon l'administration fédérale, **les recettes de la Confédération provenant de sociétés jouissant d'un statut fiscal cantonal se sont montées à quelque 4,1 milliards de francs en 2012** (y compris la part des cantons à l'impôt fédéral direct), **ce qui équivaut à près de la moitié du total des recettes fédérales tirées de l'imposition des bénéficiaires**. Dans les cantons, les statuts fiscaux cantonaux rapportent un montant estimé à 2,1 milliards de francs (y compris la part des cantons à l'impôt fédéral direct), soit environ un cinquième des recettes annuelles de l'impôt sur le bénéfice des cantons et des communes.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> [https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-national/troisieme-reforme-de-limposition-des-entreprises--rie-iii-ffb\\_usriii.html](https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-national/troisieme-reforme-de-limposition-des-entreprises--rie-iii-ffb_usriii.html)

### Etat des lieux aux niveaux national et cantonal

---

**Au niveau national**, le Conseil fédéral s'est saisi du dossier en 2008 déjà. Il a ensuite adopté le message relatif à la loi sur l'imposition des entreprises III et l'a transmis aux Chambres fédérales. Son objectif : maintenir une fiscalité compétitive sur le plan international afin de préserver son attractivité et renforcer la sécurité juridique pour les entreprises afin qu'elles sachent dans quel environnement elles vont évoluer. Comme le souligne la Confédération, **« la réforme vise à améliorer durablement les conditions cadre de l'économie, à stimuler l'emploi, la recherche et l'investissement, ainsi qu'à faire perdurer la prospérité au bénéfice de chacun. »**

Le Parlement a adopté en juin 2016 le projet de loi à une confortable majorité. Un référendum ayant été annoncé, il reviendra dès lors au peuple suisse de voter sur le sujet, probablement en 2017.

**Au niveau cantonal**, le Conseil d'Etat a mis en place une table ronde sur le sujet, qui a rassemblé de mars à juillet 2016 autour d'une délégation composée de trois conseillers d'Etat, des représentants des partis composant le Grand Conseil, des communes, ainsi que des milieux syndicaux et patronaux.

Le 30 août 2016, le Conseil d'Etat réuni in corpore, pour souligner l'importance fondamentale de ce « rendez-vous historique » selon les termes de son président François Longchamp, a présenté la stratégie qu'il a retenue à l'issue de ces travaux pour appliquer cette réforme à l'échelon cantonal.

A noter que dans le canton de Vaud, le peuple – qui a déjà voté en mars 2016 sur ce thème – a plébiscité cette réforme (à 87%).

## Les grandes lignes de RIE3

**Équité et transparence** sont les maîtres mots définissant la réforme fiscale. En effet, une fois mise en œuvre, la loi se concrétisera par le fait que toutes les entreprises seront taxées au même taux au sein d'un même canton : le projet de loi abolit les régimes fiscaux cantonaux qui ne sont plus acceptés à l'échelon international. Cette solution assurera donc un traitement équitable entre tous les types de sociétés.

Mais **la suppression des statuts spéciaux, entraînant une perte de compétitivité, doit être compensée par d'autres mesures** (conformes aux normes internationales). Sans quoi, le risque est extrêmement élevé de subir une hémorragie de multinationales et par là-même la suppression de dizaines de milliers d'emplois.

Cette réforme fiscale prévoit dès lors que les cantons puissent abaisser leurs taux « normaux » de l'impôt sur le bénéfice et introduire certaines autres mesures visant à alléger la facture fiscale.

L'impôt fédéral direct, déjà prélevé actuellement au même taux sur tous les types de sociétés, ne sera pas affecté par cette réforme.

A Genève, ce virage fiscal se traduira par une hausse du taux appliqué aux sociétés à statuts (qui paient 11,6% aujourd'hui) et une diminution du taux frappant les autres entreprises (24,16%).

## IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE À GENÈVE

# 24,16%

**Le taux d'imposition  
des bénéfiques  
en vigueur à Genève  
est le plus élevé  
de Suisse.**

A noter que les taux normaux frappant aujourd'hui le bénéfice des sociétés genevoises sont non seulement les plus élevés de Suisse, mais qu'ils se situent également au-dessus de la moyenne en comparaison internationale.

**Les montants économisés par les entreprises locales permettront de créer des emplois et d'investir dans leur outil de production afin d'être plus compétitives face à leurs concurrentes étrangères.** Cette diminution d'impôts constituera donc une forte incitation à investir et devrait bénéficier par ricochet à l'ensemble du tissu économique local.<sup>6</sup>

## Les détails pour Genève

Le Conseil d'Etat a opté pour « **un ensemble équilibré en faveur de la prospérité de notre canton** », selon ses propres termes. Sa stratégie « vise en priorité à maintenir les emplois et à préserver la cohésion sociale ; elle doit permettre de maintenir la capacité concurrentielle de Genève au niveau international et d'offrir aux entreprises des conditions cohérentes au niveau lémanique. ».<sup>7</sup>

Le Conseil d'Etat a prévu un nouveau taux d'impôt effectif unique sur le bénéfice des sociétés fixé à 13,49%. Il espère que cette solution sera « de nature à éviter le départ d'importantes entreprises et la suppression potentielle de milliers d'emplois », bien qu'elle se traduise pour les sociétés au bénéfice actuellement d'un statut spécial par une augmentation d'environ un tiers de leur charge fiscale.

<sup>6</sup> Pour plus de détails, se référer également à [www.rie3-ge.ch](http://www.rie3-ge.ch)

<sup>7</sup> Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 30 août 2016

Le taux proposé est comparable à celui que va introduire le canton de Vaud (13,79%), sachant que Genève connaît des charges spécifiques à l'image de la taxe professionnelle communale, inconnue partout ailleurs en Suisse. Le projet de réforme inclut un certain nombre d'éléments, détaillés sur le site de l'Etat.<sup>8</sup>

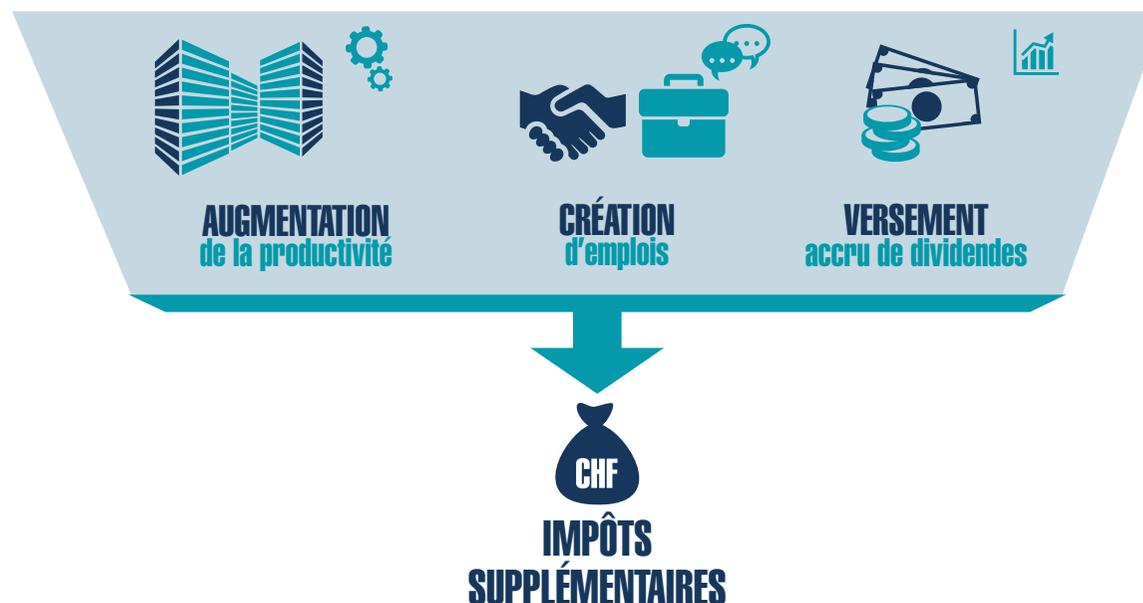
### Impact sur les finances publiques genevoises

Suite à cette réforme, les cantons subiront un manque à gagner. Mais ce dernier sera partiellement compensé par diverses mesures encore en discussion (augmentation de la part d'impôt fédéral reversée aux cantons, légère hausse de la part des dividendes soumise à l'impôt, prélèvement de centimes additionnels temporaires...).

Or, comme l'étude commandée par le Conseil d'Etat le démontre, **des baisses d'impôts ont un effet dynamique et exercent un effet conjoncturel positif** : en dégageant davantage de bénéficiaires, les sociétés investissent plus et engagent des collaborateurs.<sup>9</sup> Elles versent également plus de dividendes, qui sont taxés. Les sommes que les entreprises économisent par la diminution de leurs impôts sur le bénéfice reviendront ainsi dans le circuit économique et généreront à leur tour des impôts. Le manque à gagner l'année de l'entrée en vigueur de la réforme (estimé à environ 440 millions de francs) sera donc non seulement résorbé dans les années qui suivent mais plus que largement compensé.

## Effets induits par la baisse du taux d'imposition des entreprises

*Les sommes que les entreprises économisent par la diminution de leurs impôts sur le bénéfice reviendront ainsi dans le circuit économique et généreront à leur tour des impôts.*



<sup>8</sup> [www.ge.ch/rie3](http://www.ge.ch/rie3)

<sup>9</sup> D. Maradan, G. Ferro Luzzi (06.2016) : Estimation des impacts économiques de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) dans le canton – Revue de la littérature - [http://www.ge.ch/conseil\\_etat/RIE-III/docletude-uni-heg.pdf](http://www.ge.ch/conseil_etat/RIE-III/docletude-uni-heg.pdf)





Rédaction : aycom et CCIG

---



Chambre de commerce, d'industrie  
et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Tél. +41 (0) 22 819 91 11

Fax +41 (0) 22 819 91 00

[www.cci.g.ch](http://www.cci.g.ch)